

Parcoursup: "plus de la moitié" des élèves auront une réponse positive dès mardi soir (ministres)

Paris, 22 mai 2018 (AFP) -

"Plus de la moitié" des 810.000 futurs bacheliers et étudiants en réorientation recevront dès mardi soir une réponse positive à leurs vœux d'inscription formulés sur la nouvelle plateforme universitaire Parcoursup, ont affirmé les ministres de l'Education et celle de l'Enseignement supérieur.

"Nous avons déjà une évaluation, même si ça va se préciser au fil de la journée", a indiqué Jean-Michel Blanquer sur RTL. "Nous savons que plus de la moitié des élèves auront une réponse positive dès aujourd'hui (...), ce soir à 18H00", heure à laquelle les premiers résultats sont attendus.

"On a sur la plateforme plus d'un million de propositions qui seront faites ce soir et on a globalement la moitié des lycéens qui devraient, dès ce soir, avoir une ou plusieurs propositions", a de son côté expliqué Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, sur France Inter.

Les autres, ceux qui n'auront pas reçu de réponse positive à leurs vœux mardi soir, "sont en attente", a encore indiqué Mme Vidal. "Dès ce soir, les lycéens qui auront des propositions en accepteront certaines, en refuseront d'autres et donc libéreront des places", a-t-elle déclaré.

Car les places auxquelles les jeunes renoncent sont immédiatement remises dans le système. Le système, et donc les listes d'attente, sont actualisés chaque jour, avant le début des cours.

La plateforme universitaire Parcoursup succède à la plateforme APB, dont le fonctionnement avait été vivement critiqué l'an dernier.

Jean-Michel Blanquer a également dit s'être "fixé un objectif de deux-tiers de réponses positives" au moment du début des épreuves écrites du bac, le lundi 18 juin. "Je pense qu'on fera même mieux que cela", a-t-il affirmé.

Pour les filières sélectives (classes prépa, BTS, DUT, double-licences etc.), les élèves recevront un "oui", un "non" ou "en attente", comme les années précédentes.

Pour les filières non sélectives, "oui", "en attente" ou "oui si", si l'université considère que le candidat ne possède pas les connaissances et compétences requises.

S'il reçoit plusieurs "oui", le jeune doit n'en garder qu'un seul et donc renoncer aux autres, dans un délai d'une semaine. Il peut aussi garder un ou plusieurs vœux "en attente".

Pour la première fois, les dossiers de tous les candidats ont été classés par les universités (du moins, en théorie).

Une mesure dénoncée comme une "sélection" à l'entrée à la fac, selon les opposants à cette procédure qui a fait l'objet d'une loi au printemps.

La contestation à un classement des dossiers a provoqué manifestations et blocages d'universités.

gde/blb/gf

Afp le 22 mai 18 à 08 49.